

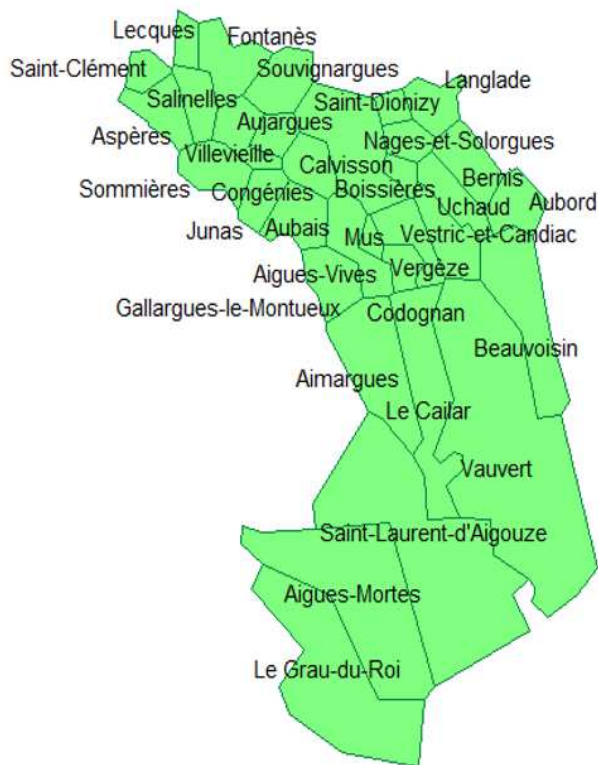
➔ Demande de prise en charge

➔ Intitulé de la prescription médicale : « Faire pratiquer 15 séances de réhabilitation pour maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés par équipe spécialisée Alzheimer à domicile ».

➔ Les séances sont réalisées sur une période d'environ 3 mois, renouvelable tous les ans. L'AGS se rend à domicile une fois par semaine.

➔ L'ESA est **financée à 100 %** par la CPAM via un budget global accordé par l'ARS, ne nécessitant pas de participation financière pour le patient.

➔ Territoires d'intervention



➔ Contact

ESA SSIAD ADMR
1 pl. du Ciné Théâtre | 30310 VERGEZE

📞 06 81 61 65 69

✉️ esa@fede30.admr.org

Version 11 du 07/12/2022



pour tous, toute la vie, partout



Equipe Spécialisée Alzheimer



Secteurs SOMMIERES et AIGUES-MORTES

📍
PROXIMITÉ

⭐
QUALITÉ DE SERVICE

🤝
DIMENSION HUMAINE

🕒
DEPUIS 1945

Qui sommes-nous

L'ESA est un dispositif du SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile) géré par les associations du réseau ADMR, sous la directive de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

→ Prestations

Le service ESA permet, sur prescription médicale, un accompagnement et une réhabilitation aux personnes atteintes de troubles cognitifs (maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés) :

- Maintien et stimulation des capacités restantes
- Amélioration du potentiel cognitif, moteur et sensoriel
- Maintien et/ou amélioration de l'autonomie et de l'indépendance dans les activités de la vie quotidienne
- Amélioration de la qualité de vie à domicile
- Apprentissage de stratégies de compensation
- Education thérapeutique
- Actions auprès des aidants

→ Patients concernés

Le SSIAD intervient auprès de **personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou présentant des troubles cognitifs apparentés** ayant des répercussions sur la vie quotidienne.

→ L'équipe

- Une infirmière coordinatrice
- Une ergothérapeute et/ou psychomotricienne
- Des Assistantes de Soins en Gérontologie

→ Partenariats

L'ESA travaille en lien avec :

- les médecins prescripteurs (spécialistes, libéraux, ...)
- le CHU de Nîmes (centres de consultations mémoire...)
- les professionnels paramédicaux
- l'association France Gard Alzheimer

- les associations d'aide à domicile
- les STA (Services Territorialisés de l'Autonomie),
- le DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination)
- les CCAS

→ Plan d'accompagnement

- Rencontre et évaluation de la personne concernée par l'infirmière coordinatrice qui évalue les capacités et les besoins du patient
- Etablissement du plan de soins
- Mise en place des séances de réhabilitation à domicile avec les Assistantes de Soins en Gérontologie et/ou l'ergothérapeute (activités thérapeutiques de la vie quotidienne et de loisirs) pour permettre une stimulation des capacités cognitives, motrices et comportementales.
- Evaluation de fin de prise en charge / Compte rendu des résultats au médecin prescripteur
- Mise en place d'un relai